

Funeste dégringolade

Une plateforme élévatrice tombe. Elle entraîne avec elle les trois travailleurs se trouvant à bord.



QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Novembre 2003, sur un chantier de construction de la Côte-Nord. Une mince couche de neige recouvre le sol. Ce matin-là, deux monteurs d'acier utilisent une plateforme élévatrice pour achever le contreventement horizontal situé juste sous le toit. Une autre équipe de travail composée de deux ouvriers doit travailler sur le toit de la structure. Les ouvriers font d'abord une inspection visuelle des principales composantes de la plateforme. Depuis quelque temps, cette dernière, lorsqu'elle est en pleine extension, affiche un désaxement latéral de 45 à 60 cm. Ce qui ne semble pas être un souci majeur. Les hommes prennent place sur la plateforme pour monter. Un travailleur se rend compte qu'il lui manque un outil. Tant pis, les trois autres monteront sans lui. L'ascension débute. Ils sont à douze mètres de hauteur quand un bruit de rupture mécanique se fait entendre. Une goupille centrale des ciseaux inférieurs se rompt, l'autre a déjà rendu l'âme plusieurs mois auparavant. Les ouvriers stoppent l'ascension. Après s'être consultés, ils décident de redescendre. La

commande hydraulique est actionnée. La descente commence. Malheureusement, elle sera vertigineuse. Les patins arrière des ciseaux inférieurs sortent des glissières. Ce qui fait basculer la plateforme vers l'arrière jusqu'au sol. Deux travailleurs sont projetés à quelques mètres du point d'impact de la plateforme. Le troisième monteur d'acier tombe plus près du point d'impact, car il était attaché à la plateforme par un cordon d'assujettissement. Il sera blessé, mais moins gravement toutefois qu'un de ses collègues : multiples fractures, commotion cérébrale, etc. Tous deux garderont des séquelles, autant physiques que psychologiques. L'autre monteur d'acier y laissera la vie.

QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

Les travailleurs n'ont reçu aucune formation sur l'utilisation et l'inspection de la plateforme élévatrice. La corrosion, qui entrave graduellement le mouvement de la goupille, est présente de façon majeure depuis un bon moment et n'a pas été détectée pendant l'inspection des mécaniciens. Les travailleurs

ne font pas le lien entre le désaxement latéral de 45 cm à 60 cm et un problème structural grave. Le désaxement aurait dû être de 20 cm maximum, d'après le fabricant. Tous les travailleurs chargés de conduire, d'inspecter ou d'entretenir une plateforme élévatrice doivent être formés pour le faire.

Les employeurs doivent établir un programme d'entretien préventif et d'inspection, selon les recommandations du fabricant et les dispositions de la norme CSA B354.2-01.

Aussitôt qu'une défaillance est signalée ou qu'une pièce est défectueuse, il faut absolument interdire l'utilisation de la plateforme élévatrice, à moins que des correctifs n'aient été apportés. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nos personnes-ressources : Laurent Desbois, ingénieur, Yvon Papin, conseiller, et André Turcot, ingénieur, tous trois de la Direction de la prévention-inspection de la CSST.

Pour en savoir plus

Avis danger – Renversement de plateformes élévatoires automatiques, décembre 2004 (DC 100-1213-4).

Norme CSA B354.2-01, Association canadienne de normalisation.